



Coupable des pigeons

Par **Manethon**, le **16/07/2020** à **21:48**

Bonjour

Absent de chez nous des pigeons nichent sur le balcon. Le gérant exige d'entrer chez nous pour constater les dégâts que nous causons. Avons nous le droit de lui refuser l'entree. ? Et que risquons nous car il veut faire venir un huissier ?

Merci pour votre reponse

Par **Visiteur**, le **16/07/2020** à **22:34**

Bonjour

Merci de préciser le rapport entre ces pigeons qui profitent de votre absence et le contrôle que veut faire le bailleur ?

Votre bail prévoit-il un droit de visite annuel dans le contrat ?

Car le bailleur n'a pas la possibilité d'entrer dans le bien pour l'inspecter sans l'autorisation du locataire.

Par **janus2fr**, le **17/07/2020** à **07:32**

[quote]

Le gérant exige d'entrer chez nous

[/quote]

Bonjour,

Pouvez-vous préciser ce qu'est ce "gérant" ? A quel titre occupez-vous ce logement ?